

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3367

16 décembre 2015

### SOMMAIRE

AMR Energy Services S.à r.l. ....	161615	Hockney Finance S.à r.l. ....	161603
Amromco Lux III S.à r.l. ....	161609	Home Quest s.à r.l. ....	161613
Amromco Lux S.à r.l. ....	161614	Home Quest s.à r.l. ....	161613
Carro Invest S.A. ....	161575	Home Quest s.à r.l. ....	161614
Diagonal S.a.r.l. ....	161610	HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A. ....	161603
Garfunkelux Nominee S.à r.l. ....	161590	Hunt Capital S.A. ....	161614
GBL Verwaltung S.A. ....	161589	Immobilien Fund ....	161603
GCL Holdings LP S.à r.l. ....	161590	ImmoFinRe Two S.A. ....	161615
Genialics S.A. ....	161590	Immoksyu GmbH ....	161615
Geo-Bildinx s.à r.l. ....	161592	International Cable Holdings S.à r.l. ....	161616
Gestom S.A. ....	161602	Investments Planning Corp. S.A. ....	161589
Gestom S.A. ....	161602	I.R.S.M. S.A. ....	161615
Gianfar S.à r.l. ....	161570	Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l. .....	161616
Gravel Asset S.à r.l. ....	161580	Nedamo Consolidated S.A. - SPF ....	161616
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l. ...	161602	S.F.C. CONSEIL, Société fiduciaire ....	161609
Helicopters Holdings S.à r.l. ....	161603	Square Capital SPF S.A. ....	161592
Hephaistos S.A. ....	161609	Stride Invest S.A. ....	161604
Hestia Développement SàRL ....	161609	Tedlux S.à r.l. ....	161590
Hiltonian International S.à r.l. ....	161613		
H. Köhler Constructions S.à r.l. ....	161602		

**Gianfar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.600,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.965.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Us, Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

Mr Joakim KARLSSON, with professional or personal address at 20, Trasthagen, S- 181 41 Lidingö, Sweden, here represented by Ms Rita Marsico, with professional address in Luxembourg-Findel, by virtue of a proxy under private seal given on 27 July 2015.

I. The said proxy, after being signed “ne varietur” shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the shareholder (the “Shareholder”) of Gianfar S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 133.965 and having a share capital of EUR 56,900.- (the “Company”).

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3001 of 27 December 2007.

IV. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 28 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3159 of 29 October 2014.

V. The shares held by the Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to all of the one hundred and twenty-six (126) Class A Preferred Shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, which are held by the Company, being currently suspended.

VI. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of one hundred and twenty-six (126) Class A Preferred Shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each (the “Class A Preferred Shares”) and approval of the determination by the board of managers of the Company of the relevant Class Period (as defined in the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”)) for such repurchase;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred Euro (EUR 6,300.-) in order to bring it from its current amount of fifty-six thousand nine hundred Euro (EUR 56,900.-) to fifty thousand six hundred Euro (EUR 50,600.-) through the cancellation of all of the one hundred and twenty-six (126) Class A Preferred Shares held by the Company in its own share capital;

3. Subsequent amendment of Article 8, Article 10.3, Article 10.4 and Article 22 of the Articles in order to delete the reference to the Class A Preferred Shares and update the definitions of the of the Class Periods.

VII. The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of all of the one hundred and twenty-six (126) Class A Preferred Shares (the “Repurchase”). The Shareholder furthermore RESOLVES to APPROVE the determination by the board of managers of the Company of the relevant Class Period for the Repurchase in the following manner: “Considering that the Class H Period has ended on 28 July 2014, being the Interim Account Date for the Class H Shares, and that the subsequent Class I Period has started on the day after the end of the Class H Period and expired on 31 March 2015, being the last day of the third month following the first year end (i.e. 31 December 2014) after the start date of the Class I Period, the Class Period which started on 1 April 2015 and continues until the Interim Account Date is the Class A Period.”

*Second resolution*

The Shareholder RESOLVES to APPROVE the decrease of the share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred Euro (EUR 6,300.-) in order to bring it from its current amount of fifty-six thousand nine hundred Euro (EUR 56,900.-) to fifty thousand six hundred Euro (EUR 50,600.-) through the cancellation of all of the one hundred and twenty-six (126) Class A Preferred Shares held by the Company in its own share capital.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholder RESOLVES to amend (version in English):

- Article 8 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at to fifty thousand six hundred Euro (EUR 50,600.-), represented by two hundred and fifty-six (256) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred and twenty-six (126) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), and together with the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class I Preferred Shares, the «Preferred Shares» and together with the Ordinary Shares, the «shares»), being a total of one thousand and twelve (1,012) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.”

- Article 10.3 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **10.3.** Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on 30 July 2015 and ending on the Interim Account Date for the Class B 2015 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.2 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for Class C 2016 Interim Accounts (the «Class C Period»);

10.3.3 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2017 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.4 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2018 Interim Accounts (the «Class F Period»);

10.3.5 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2019 Interim Accounts (the «Class G Period»); and

10.3.6 The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2020 Interim Accounts (the «Class I Period»).

10.3.7 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year-end after the start date of the relevant Class Period.”

- Article 10.4 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **10.4.** In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class B Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.7 shall come in the order of Class B to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).”

- Article 22 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 22. Definitions.**

\* Class B Interim 2015 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares,

\* Class C Interim 2016 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares,

\* Class D Interim 2017 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares,

\* Class F Interim 2018 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares,

\* Class G Interim 2019 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares,

\* Class I Interim 2020 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares,

\* Class Period means Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class F Period, Class G Period, and Class I Period,

\* Available Amount means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be),

\* Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

\* Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month following the first year end after the start date of the relevant period.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500).

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Mr Joakim KARLSSON, ayant son adresse professionnelle ou personnelle au 20, Trasthagen, S- 181 41 Lidingö, Suède,

ici représenté par Madame Rita Marsico, avec adresse professionnelle à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé (l'«Associé») de Gianfar S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.965 et ayant un capital social de 56.900 EUR (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3001 du 27 décembre 2007.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 28 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3159 daté du 29 octobre 2014.

V. Les parts sociales détenues par l'Associé représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Constat du rachat par la Société de cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune (les «Parts sociales Préférentielles de Classe A») et approbation de la détermination par le conseil de gérance de la Société de la Période de Classe telle que définie dans les statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») pour les besoins dudit rachat.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six mille trois cents Euros (EUR 6.300.-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante-six mille neuf cents Euros (EUR 56.900.-) à cinquante mille six cents Euros (EUR 50.600.-) par l'annulation de toutes les cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par la Société dans son propre capital;

3. Modification de l'Article 8, Article 10.3, Article 10.4, et Article 22 des Statuts, afin de supprimer la référence aux Parts sociales Préférentielles de Classe A et mettre à jour les définitions des Périodes de Classe.

VII. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE de CONSTATER le rachat par la Société de cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe A (le «Rachat»). L'associé DECIDE en outre d'APPROUVER la détermination faite par le conseil de gérance de la Société de la Période de Classe pour les besoins du Rachat de la manière suivante: «Considérant que la Période de Classe H a pris fin le 28 juillet 2014, étant la Date de Comptable Intérimaire pour la classe de parts sociales H, et que la Période de Classe I a débuté le jour suivant la fin de la de la Période de Classe H et expiré le 31 mars 2015, soit le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année (i.e. 31 décembre 2014) après la date de début de la Période de Classe I, la Période de Classe qui a commencée le 1<sup>er</sup> avril 2015 et continue jusqu'à la Date Comptable Intérimaire est la Période de Classe A».

*Deuxième résolution*

L'Associé DECIDE d'APPROUVER la réduction du capital social d'un montant de six mille trois cents euros (EUR 6.300.-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante-six mille neuf cents euros (EUR 56.900.-) à cinquante mille six cents euros (EUR 50.600.-) par l'annulation de toutes les cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par la Société dans son propre capital.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé DECIDE de modifier (version française):

- L'article 8 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille six cent Euros (EUR 50.600.-) divisé en: deux cent cinquante-six (256) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I»), et ensembles avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, et les Parts Sociales Préférentielles de Classe I, les «Parts Sociales Préférentielles» et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), soit un total de mille douze (1.012) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de présent article.»

- L'article 10.3 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **10.3.** Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts:

10.3.1 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le 30 juillet 2015 et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2015 (la «Période Classe B»);

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2016 (la «Période Classe C»);

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2017 (la «Période Classe D»);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2018 (la «Période Classe F»);

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2019 (la «Période Classe G»);

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2020 (la «Période Classe I»);

10.3.7 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.»

- L'article 10.4 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **10.4.** Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe B et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.7 viendront dans l'ordre de Classe B à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).»

- L'article 22 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Définitions.**

\* Comptes Intérimaires 2015 Classe B signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B,

\* Comptes Intérimaires 2016 Classe C signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C,

\* Comptes Intérimaires 2017 Classe D signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D,

\* Comptes Intérimaires 2018 Classe F signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F,

\* Comptes Intérimaires 2019 Classe G signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G,

\* Comptes Intérimaires 2020 Classe I signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I,

\* Période de Classe signifie, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe F, Période de Classe G, et Période de Classe I,

\* Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

\* Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente,

\* Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel (Grand Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Marsico, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 août 2015. GAC/2015/6674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015171900/277.

(150190538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Carro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.849.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jonas Theodor WINGOLF, chef d'entreprise, né le 02 juin 1957 à Kortedala (Suède), demeurant à Kungsladugårdsgatan 22D, SE-414 69 Gothenburg, Suède.

Lequel comparant, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «Carro Invest S.A.».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.**

4.1 L'objet de la Société est de, directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'intérêts et participation au Luxembourg ou d'entités étrangères, par tout moyen et d'administrer, développer et gérer une telle détention d'intérêts ou participations.

4.2 La Société peut procéder à des investissements relatif à l'immobilier soit directement ou par la participation directe ou indirecte dans des filiales de la Société possédant de tels investissements.

4.3 La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer d'actifs de quelque nature que ce soit.

4.4 La Société peut également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes pouvant être considérée comme pertinents;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, immobilières, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (100,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Le président peut aussi être élu par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'assemblée générale peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dixième jour du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire. Lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

#### *Souscription*

Les trois cent dix (310) actions ont toutes souscrites par l'actionnaire unique, et partiellement libérées à hauteur d'un quart (1/4), moyennant un apport en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950,- €).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Jonas Theodor WINGOLF, prénommé.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- la société Advensys Conseil S.à.r.l., ayant son siège social à L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 176.203, succursale luxembourgeoise de Advensys Conseil LTD.

#### *Troisième résolution*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

En vertu de l'article 60 du droit des sociétés et l'article 7 des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégué avec le pouvoir nécessaires pour engager la société avec leur signature individuelle pour la gestion quotidienne.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

### **Follows the English translation:**

In the year two thousand fifteen, on the eight day of the month of October.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Monsieur Jonas Theodor WINGOLF, chef d'entreprise, né le 02 juin 1957 à Kortedala (Suède), demeurant à Kungsladugårdsgatan 22D, SE-414 69 Gothenburg, Suède.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

**Art. 1.** Between these present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Carro Invest S.A."

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in the municipality of Troisvierges.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.**

4.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may make real estate and private equity related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

4.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

4.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND (31.000,- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100,- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the signature of one managing director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the tenth day of the month of May at 10.00 a.m. at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2015.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2016.

#### *Subscription*

The three hundred ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder and paid up in cash to the extent of a quarter (1/4) by payment in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

##### *First resolution*

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed sole Director:

Mr Jonas Theodor WINGOLF, prenamed.

##### *Second resolution*

Is elected as auditor:

- the company Advensys Conseil S.à.r.l., having its registered offices at L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss, registered with the Register of Companies and Society's in Luxembourg under section B numéro 176.203, succursale luxembourgeoise de Advensys Conseil LTD.

##### *Third resolution*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2020.

##### *Fourth resolution*

The address of the company is fixed at L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

##### *Fifth resolution*

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: WINGOLF, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 32332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172335/263.

(150191137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Gravel Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.826.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of October,

Before Us Maître Henri Hellinckx notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Rock Financing S.A., a public limited liability company, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Gravel Asset S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.1); or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and

other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, except by way of public offering, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand British Pounds GBP 12,000.-) represented by two (2) shares with a nominal value of six thousand British Pounds (GBP 6,000.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Share and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in a general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by at least three (3) managers ("Managers"), who will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1.1 the joint signature of all the Managers;

10.1.2 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if all the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by unanimous consent.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

#### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on 2 June at 11:30 am (CET) and if such day is a public holiday on the next following business day.

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five (5) per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the two (2) shares have been subscribed and paid for by Rock Financing S.A., prenamed and represented as said before.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *General meeting of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, Rock Financing S.A., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed Managers of the Company, for an indefinite duration:

- Mr. Tony Laenen, born on 16 April 1980 in Virton, Belgium, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Mr. Christopher Jamal James, born on 3 January 1976 in New York, United States of America, with professional address at 286, Lafayette Street, Apt #5B, New York, NY 10012; and

- Mr. Pedro Fernandes das Neves, born on 17 October 1974 in Lisbon, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le septième jour d'octobre

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Rock Financing S.A., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

La dite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont établis comme suit:



**1. Forme sociale et dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Gravel Asset S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

## **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.1); ou

2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## **3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou autrement) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance, et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent tel que le Conseil de Gérance le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, fusionner, entreprendre une consolidation et de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, donner à bail, échanger, mettre en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) le même objet social que celui de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans qu'une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (12.000,- GBP) représenté par deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale de six mille Livres Sterling (6.000,- GBP) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment concerné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de la Loi de 1915 et de la disponibilité de fonds tel que déterminé par le Conseil de Gérance sur base de comptes intérimaires applicables.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, autrement qu'en raison de décès, à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales aient approuvé la cession durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé la cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera gérée par au moins trois (3) gérants ("Gérants"), qui constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), qui seront nommés par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour n'importe quelle raison par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, à la décision des Associés.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1.1 la signature conjointe de tous les Gérants;

10.1.2 la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Conseil de Gérance peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de ce mandataire et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

## **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance ("Réunions du Conseil de Gérance") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des conditions de formabilités et de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Gérance en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (mais pas toute autre personne) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour participer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir comme représentant pour plus d'un Gérant à une Réunion du Conseil de Gérance à condition que (sans préjudice aux exigences de quorum) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne, ou participent en personne à une Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si tous les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité.

12.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente en personne à cette réunion et sera comptée dans le quorum et autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour les besoins de ces Statuts, considérées comme étant valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil de Gérance, nonobstant que moins que le nombre de Gérants (ou leur représentant) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est aussi valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance devront être signés, et les extraits de ces procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

## **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les exigences de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi luxembourgeoise, il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés valablement adoptées immédiatement après réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, indépendamment que tous les Associés aient voté ou non.

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Au moment où la Société a plus que vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année selon l'article 196 de la Loi de 1915 le 2 juin à 11h30 (CET) et si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

#### **15. Distributions sur parts sociales.**

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq (5) pourcent seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fond de la réserve légale aura atteint un dixième du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient retirés de(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

#### **17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant été ainsi dressés, les deux (2) parts sociales ont été souscrites et libérées par Rock Financing S.A., pré-désignée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées, de ce fait la somme de douze mille Livres Sterling (12.000,- GBP) est désormais à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

*Assemblée générale de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, Rock Financing S.A., représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

1. M. Tony Laenen, né le 16 avril 1980 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

2. M. Christopher Jamal James, né le 3 janvier 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 286, Lafayette Street, Apt #5B, New York, NY 10012; et

3. M. Pedro Fernandes das Neves, né le 17 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, résidant professionnellement au 5C rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32796. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171902/509.

(150190910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**GBL Verwaltung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.453.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171904/9.

(150189986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Investments Planning Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.808.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 octobre 2015 que les personnes suivantes:

- Monsieur Marcel STEPHANY;
- Monsieur Christophe FENDER;
- Monsieur Luc SUNNEN.

ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

- Fiduo, Société Anonyme, RCS numéro B56.248; demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg. a été réélu en tant que commissaire de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172543/22.

(150191322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Il résulte des actes de la Société que l'associé Orgena Holding B.V. a changé son adresse en Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas) avec effet au 10 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171905/10.

(150190473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Genialics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 15A, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 96.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171908/9.

(150190421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Garfunkelux Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Tedlux S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.352.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

IT APPEARED

Garfunkelux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 196.769 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, by virtue of a proxy, given on October 7, 2015.

The said proxy initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Tedlux S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197352, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 May 2015, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") on 30 July 2015, number 1935, page 92834. The Articles have not been amended since then.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from Tedlux S.à r.l. into "Garfunkelux Nominee S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles of the Company which now reads as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée named "Garfunkelux Nominee S.à r.l." (hereafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (EUR 1,000.-).

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

En l'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### A COMPARU

Garfunkelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.769 (l'Associé Unique"),

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 octobre 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Tedlux S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.352 et constituée par un acte notarié du notaire instrumentant, en date du 26 mai 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 30 juillet 2015, numéro 1935, page 92834. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant.

### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de Tedlux S.à r.l. en "Garfunkelux Nominee S.à r.l."

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Garfunkelux Nominee S.à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

### *Frais et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à mille euros (EUR 1.000,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172841/89.

(150191336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Geo-Bildinx s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.810.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GEO-BILDINX s.à.r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015171909/12.

(150190379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Square Capital SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 200.839.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Arthur DE RIVOIRE, entrepreneur, residing in CH-1207 Geneva, 1, rue Cherbuliez (Switzerland);
- 2) Mr. Patrick RAHME, entrepreneur, residing in L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie (Grand Duchy of Luxembourg); and

3) The public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") "CHRYSTIE ST INVESTMENTS SPF S.A.", established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 156138,

here duly represented by its chairman of the board of directors, Mr. Tobias FABER, jurist, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Such appearing persons have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company, in abbreviation "SPF" which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), the Law of 11 May 2007 relating to the creation of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial - SPF) (the "Law on SPF") and by the present articles of association (the "Articles").

The Company will exist under the name of "Square Capital SPF S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken



and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, shall be the acquisition, holding, management and realisation of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and, on the other, of cash and assets of any nature whatsoever held in an account.

Financial instrument within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements shall be deemed to mean a) all transferable and other securities, including in particular shares and other securities equivalent to shares, interests in companies and collective investment undertakings, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, savings certificates and commercial paper, b) instruments conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by way of subscription, purchase or exchange, c) financial futures and securities giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments, d) all other securities representing rights of ownership, debts receivable or transferable securities, e) all instruments relating to underlying financial assets, to indexes, to raw materials, to precious materials, to foodstuffs, metals or commodities, to other goods or risks, f) claims relating to the various items enumerated in subparagraphs a) to e) or rights in respect of or relating to those various items, whether such financial instruments are materialised or dematerialised, transferable by book entry or by manual transfer, or are bearer or registered securities, or endorsable or non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

In general, the Company may take all measures of supervision and control and carry out any operation or transaction which it considers to be necessary for or conducive to the attainment and development of its corporate object in the widest sense, provided that the Company does not interfere in the management of the interests which it holds, remaining at all times within the limits of the Law on SPF.

**Art. 4. Duration.** The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of sixty thousand US Dollars (60,000.- USD), divided into six thousand (6,000) shares with a nominal value of ten US Dollars (10.- USD) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share.

## Chapter III. - Shareholder(s)

**Art. 7. Powers of the General Meetings.** The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**Art. 8. General Meeting of the Shareholder(s).** The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held on the 2<sup>nd</sup> Wednesday of the month of May at 03:00 p.m., in accordance with the Law, at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

#### **Chapter IV. - Management, Statutory Auditor**

**Art. 9. Director(s).** The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members, in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

The Company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the Company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

**Art. 10. Meetings of the Director(s).** In case of plurality of directors, the Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director.

The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Powers of the Director(s).** The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 12. Corporate Signature.** The Company is committed by the individual signature of any director or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Conflict of Interest.** In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

**Art. 14. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the "Institut des Réviseurs d'entreprises" will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

#### Chapter V. - Financial Year, Adoption of Accounts, Distribution of Profits

**Art. 15. Financial Year.** The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 16. Adoption of Accounts.** The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**Art. 17. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

## Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

**Art. 18. Dissolution of the Company.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

## Chapter VII. - General

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

**Art. 20. Applicable Law.** For all matters not covered by a specific provision of the present Articles of Incorporation, reference is made to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to the Law on SPF.

### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2015.
2. The first annual general meeting will be held in the year 2016.

### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the six thousand (6,000) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Arthur DE RIVOIRE, pre-named, two thousand shares, . . . . .	2,000
2) Mr. Patrick RAHME, pre-named, two thousand shares, . . . . .	2,000
3) The company "CHRYSTIE ST INVESTMENTS SPF S.A.", pre-designated, two thousand shares, . . . . .	<u>2,000</u>
Total: six thousand shares, . . . . .	<u>6,000</u>

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of sixty thousand U Dollars (60,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

1. The registered office is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
3. Are appointed as directors:
  - a) Mr. Arthur DE RIVOIRE, entrepreneur, born in Geneva (Switzerland), on September 3, 1988, residing in CH-1207 Geneva, 1, rue Cherbuliez (Switzerland);
  - b) Mr. Patrick RAHME, entrepreneur, born in Jeddah (Saudi Arabia), on October 28, 1987, residing in L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie (Grand Duchy of Luxembourg); and
  - c) Mr. Tobias FABER, jurist, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 18, 1987, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
4. The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "REVILUX S.A.", having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 25549, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2021.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand two hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Arthur DE RIVOIRE, entrepreneur, demeurant à CH-1207 Genève, 1, rue Cherbuliez (Suisse);
- 2) Monsieur Patrick RAHME, entrepreneur, demeurant à L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg); et
- 3) La société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "CHRYSTIE ST INVESTMENTS SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156138, ici dûment représentée par son président du conseil d'administration, Monsieur Tobias FABER, juriste, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la "Loi sur les SPF") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "Square Capital SPF S.A."

**Art. 2. Siège social.** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles

par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de soixante mille dollars US (60.000,- USD), divisé en six mille (6.000) actions avec une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

## Chapitre III. - Actionnaire(s)

**Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales.** L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

**Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s).** L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de mai à 15.00 heures, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée.

Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points. Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

#### Chapitre IV. - Management, Commissaire aux Comptes

**Art. 9. Administrateur(s).** La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur.

Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Administrateur(s).** L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou

conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12. Signature sociale.** La Société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 13. Conflits d'intérêts.** Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

#### Chapitre V. - Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Adoption des états financiers.** Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 18. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

#### Chapitre VII. - Dispositions Générales

**Art. 19. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.



**Art. 20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures, et à la Loi sur les SPF.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les six mille (6.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Arthur DE RIVOIRE, pré-qualifié, deux mille actions, . . . . .	2.000
2) Monsieur Patrick RAHME, pré-qualifié, deux mille actions, . . . . .	2.000
3) La société "CHRYSTIE ST INVESTMENTS SPF S.A.", prédésignée, deux mille actions . . . . .	<u>2.000</u>
Total: six mille actions, . . . . .	6.000

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille dollars US (60.000,- USD) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Arthur DE RIVOIRE, entrepreneur, né à Genève (Suisse), le 3 septembre 1988, demeurant à CH-1207 Genève, 1, rue Cherbuliez (Suisse);
  - b) Monsieur Patrick RAHME, entrepreneur, né à Jeddah (Arabie Saoudite), le 28 octobre 1987, demeurant à L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg); et
  - c) Monsieur Tobias FABER, juriste, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 janvier 1987, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
4. La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DE RIVOIRE, P. RAHME, T. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172136/528.

(150191103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Gestom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015171910/12.

(150189858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Gestom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015171911/12.

(150189859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 210.494,40.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, acte publié au mémorial C n° 2731

*Rectificatif suite au dépôt L140190655 en date du 28 octobre 2014.*

Les comptes annuels rectifié au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171918/13.

(150189878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**H. Köhler Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 37.006.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour H. Köhler Constructions S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015171920/12.

(150190366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Immobilia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.763.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 7 octobre 2015*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Barry BLACK, administrateur de catégorie B avec effet au 30 décembre 2014.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit S.A., dont le siège social est situé au 83, Parc d'Activités à L-8308, Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2015 qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015171957/15.

(150190273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Helicopters Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.900.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015171925/11.

(150190329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

—  
AUSZUG

Es ist zu vermerken, dass Herr Nigel Fielding als Vorstandsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 14. Oktober 2015 zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015171938/12.

(150190369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Hockney Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.180.

—  
Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015171926/13.

(150190172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Stride Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.823.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le huit octobre 2015.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Seth Martin Fredrik NILSSON, chef d'entreprise, né le 02 octobre 1973 à Önnestad (Suède), demeurant à 13, Ronjas Gata, 24235 Hörby, Suède.

Lequel comparant, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «Stride Invest S.A.».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.**

4.1 L'objet de la Société est de, directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'intérêts et participation au Luxembourg ou d'entités étrangères, par tout moyen et d'administrer, développer et gérer une telle détention d'intérêts ou participations.

4.2 La Société peut procéder à des investissements relatif à l'immobilier soit directement ou par la participation directe ou indirecte dans des filiales de la Société possédant de tels investissements.

4.3 La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer d'actifs de quelque nature que ce soit.

4.4 La Société peut également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes pouvant être considérée comme pertinents;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, immobilières, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (100,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Le président peut aussi être élu par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'assemblée générale peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.  
Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dixième jour du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les actionnaires auront le droit de voter par eux-mêmes ou par mandataire.

Lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

#### *Souscription*

Les trois cent dix (310) actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique, et partiellement libérées à hauteur d'un quart (1/4), moyennant un apport en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950,- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Seth Martin Fredrik NILSSON, prénommé.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:

- la société Advensys Conseil S.à.r.l., ayant son siège social à L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 176.203, succursale luxembourgeoise de Advensys Conseil LTD.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Quatrième résolution*

En vertu de l'article 60 du droit des sociétés et l'article 7 des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégué avec le pouvoir nécessaires pour engager la société avec leur signature individuelle pour la gestion quotidienne.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand fifteen, on the eighth day of September.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Seth Martin Fredrik NILSSON, company manager, born on October 2<sup>nd</sup>, 1973 in Önnestad (Sweden), residing at 13, Ronjas Gata, 24235 Hörby (Sweden).

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

**Art. 1.** Between these present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Stride Invest S.A."

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in the municipality of Troisvierges.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.**

4.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquires, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may make real estate and private equity related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

4.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the

Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

4.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND (31.000,- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100,- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the signature of one managing director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the tenth day of the month of May at 10.00 a.m. at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

161608

*Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2015.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2016.

*Subscription*

The three hundred ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder and paid up in cash to the extent of a quarter (¼) by payment in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

*Extraordinary General Meeting*

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

*First resolution*

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed sole Director for a mandate of six (6) years:

Mr Seth Martin Frederik NILSSON, prenamed.

*Second resolution*

Is elected as auditor for a mandate of six (6) years:

- the company Advensys Conseil S.à.r.l., having its registered offices at L-9964 Huldange, 49, Duarefstrooss, registered with the Register of Companies and Society's in Luxembourg under section B numéro 176.203, succursale luxembourgeoise de Advensys Conseil LTD.

*Third resolution*

The address of the company is fixed at L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

*Fourth resolution*

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: NILSSON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 32333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172138/257.

(150190933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---



**S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.094.

—  
EXTRAIT

Il résulte de deux cessions de parts sociales sous seing privé, prenant effet en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, que:

- Monsieur Nico BECKER, Conseil fiscal, demeurant à L-6139 Junglinster, a cédé huit (8) parts sociales de la société à responsabilité limitée S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire à Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, demeurant à L-3554 Dudelange;

- Monsieur Nico BECKER, Conseil fiscal, demeurant à L-6139 Junglinster, a cédé sept (7) parts sociales de la société à responsabilité limitée S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire à Madame Nathalie THUNUS, expert-comptable, demeurant à B-6780 Messancy.

Pour extrait conforme  
S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire  
Société à responsabilité limitée  
Luciano DAL ZOTTO  
*Gérant*

Référence de publication: 2015172122/21.

(150190166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Hephaistos S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.448.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme HEPHAISTOS S.A., dont le siège social à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, a été dénoncé en date du 2 avril 2010.

Pour extrait conforme  
Maître Ersan ÖZDEK  
*Le liquidateur / Avocat*

Référence de publication: 2015171931/13.

(150188198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Hestia Developpement SàRL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 192.025.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171932/9.

(150190217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RON 62.656,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.402.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 octobre 2015.*

En date du 14 octobre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Cecilia Dascalu, née le 29 juin 1969 à Spineni em Roumanie, demeurant professionnellement au 16225 Park Ten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, aux États-Unis, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 10 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Jon Goddard
- Cecilia Dascalu

*Gérants de classe B:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Sophie Zintzen

*Mandataire*

Référence de publication: 2015172245/25.

(150190709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Diagonal S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 200.859.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le six octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Pascal DEL BANO, dirigeant d'entreprise, né le 6 août 1961 à Oran (Algérie), et demeurant 26 Normansfield Court, 22 Langdon Park, TEDDINGTON, TW11 9FE (Royaume Uni)

Ici représenté par Monsieur Claude FAVRE, Conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La société peut en outre acquérir, développer, gérer, céder et plus généralement effectuer toute opération, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur des brevets, des marques de fabrique ou de commerce, des dessins et modèles, des noms de domaines internet ou des droits d'auteur de logiciel relatifs aux logiciels standards.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de «DIAGONAL S.A.R.L.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance se verront attribuer soit un pouvoir de signature A soit un pouvoir de signature B. La société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant avec un pouvoir de signature A et d'un gérant avec un pouvoir de signature B. Néanmoins, pour les opérations de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales et dont l'implication financière est inférieure à EUR 5.000 (cinq mille) euros, la Société sera engagée par la signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature A ou par la signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de pouvoirs spécifiques de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, dont au moins un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B, lors de la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales a été souscrite par Monsieur Jean-Pascal DEL BANO, préqualifié et représenté comme indiqué ci-avant.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000.-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant et détenant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

2. L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg en qualité de gérant avec un pouvoir de signature A,

- Monsieur Jean-Pascal DEL BANO, né le 6 août 1961 à Oran (Algérie), demeurant 26 Normansfield Court, 22 Langdon Park, TEDDINGTON, TW11 9FE, en qualité de gérant avec un pouvoir de signature B,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. DEL BANO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 octobre 2015. 1LAC/2015/32133. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172411/169.

(150191364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

**Hiltonian International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171933/9.

(150189839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Home Quest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 6, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 131.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171934/10.

(150190436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Home Quest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 6, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 131.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171935/10.

(150190437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RON 62.722,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 161.319.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 octobre 2015.*

En date du 14 octobre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Cecilia Dascalu, née le 29 juin 1969 à Spineni en Roumanie, demeurant professionnellement au 16225 Park Ten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, aux États-Unis, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 10 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Jon Goddard
- Cecilia Dascalu

*Gérants de classe B:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Harald Thul
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Sophie Zintzen

*Mandataire*

Référence de publication: 2015172246/25.

(150190711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**Home Quest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 6, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 131.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171936/10.

(150190438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Hunt Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 159.586.

**RECTIFICATIF**

Il y a lieu de rectifier comme suit la lettre enregistrée et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 13 octobre 2015 sous la référence L150185027:

au lieu de:

«En date du 30 septembre 2015, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société HUNT CAPITAL S.A., ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, RCSL B159 586»,

Lire:

«Je, soussigné, Monsieur Michele CANEPA, déclare démissionner de la fonction d'administrateur de la société HUNT CAPITAL S.A., ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, RCSL B159 586, à compter du 30 septembre 2015».

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171939/19.

(150190388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**AMR Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RON 60.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 184.838.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 octobre 2015.*

En date du 14 octobre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Cecilia Dascalu, née le 29 juin 1969 à Spineni en Roumanie, demeurant professionnellement au 16225 Park Ten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, aux États-Unis, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 10 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Jon Goddard
- Cecilia Dascalu

*Gérants de classe B:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Harald Thul
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Sophie Zintzen

*Mandataire*

Référence de publication: 2015172285/25.

(150190708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

---

**I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4483 Soleuvre, 1, rue F.-D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 84.286.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171940/9.

(150190016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Immoksyu GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 186.562.

—  
*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 18. September 2015:*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette auf 69, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Oktober 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015171941/13.

(150190261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**ImmoFinRe Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 165.807.

—  
Les statuts coordonnés au 06/10/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015171942/12.

(150190247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Nedamo Consolidated S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 48.051.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la lettre enregistrée et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 23 juillet 2015 sous la référence L150132574:

au lieu de:

«En date du 27 mars 2015, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société NEDAMO CONSOLIDATED S.A.-SPF ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 48051»,

lire:

«Je soussigné, Monsieur Pedro GONCALVES, déclare démissionner de la fonction d'administrateur de la société NEDAMO CONSOLIDATED S.A.-SPF, ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, RCSL B 48051, à compter du 27 mars 2015».

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pedro GONCALVES

Référence de publication: 2015172066/20.

(150189803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**International Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.576.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015171945/11.

(150190337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 415.372.209,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.819.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que la dénomination sociale de l'associé unique de la Société a changé et est désormais la suivante: Yanfeng Hungary Automotive Interior Systems Kft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015171973/15.

(150190235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---